

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 23 mai 2023

Délibération

N° 23.089.1

En exercice 37

Présents..... 31

Votants 36

Pour le maintien.. 3

Contre 30

Abstentions..... 3

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**RETRAIT DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU SEPTIEME
VICE-PRÉSIDENT - DÉLIBÉRATION RELATIVE AU
MAINTIEN DE MONSIEUR JEAN-PIERRE PEREZ DANS
SES FONCTIONS DE VICE-PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 17/05/2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le 23 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

31 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par monsieur Alain CASTAN), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

1 Conseiller communautaire absent excusé : monsieur Didier CAYLA.

Secrétaire de séance : madame Martine SIGNOUREL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 23 mai 2023

**Retrait des délégations accordées au 7^{ème} Vice-Président - Délibération relative au
maintien de Monsieur Jean-Pierre PEREZ dans ses fonctions de Vice-Président**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21, L2122-18, L5211-1 et L5211-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Domitienne n° 20.081.1 du 8 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

Vu l'arrêté du Président de La Domitienne n° 2020.VA.12 du 20 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 7^{ème} Vice-Président ;

Vu l'arrêté du Président de La Domitienne n° 2023.VA.03 du 17 mai 2023 abrogeant l'arrêté n° 2020.VA.12 susvisé ;

Considérant que les dissensions exprimées lors de la réunion du Conseil communautaire du 11 avril 2023 entre le Président et Monsieur Jean-Pierre PEREZ, 7^{ème} Vice-Président, dans le cadre des débats relatifs à la constitution d'une provision pour risques d'un montant de 266 698,30€ au budget annexe Via Europa 2023, sont susceptibles de nuire à la bonne marche de l'administration intercommunale ; que le Président de La Domitienne a donc, par arrêté n° 2023.VA.03, susvisé, décidé de retirer les délégations de fonction et de signature qu'il avait accordées à Monsieur Jean-Pierre PEREZ par arrêté n° 2020.VA.12, susvisé ;

Considérant que, par renvoi de l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire doit, en vertu de l'article L2122-18 du même code, se prononcer sur le maintien de Monsieur Jean-Pierre PEREZ dans ses fonctions de vice-président ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le vote sur le maintien du vice-président dans ses fonctions doit avoir lieu au scrutin public, sauf si au moins un tiers des membres du conseil présents réclame un vote au scrutin secret ;

Considérant que le Conseil communautaire décide de procéder au vote au scrutin public (29 voix pour et 7 voix contre) ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 36 membres présents ou représentés au moment du vote,

Votent pour le maintien : Catherine LIMORTÉ, Jean-Pierre PEREZ, Michel SANCHEZ,

S'abstiennent : Henri BEC, Brigitte MATHE-MAURY, Brigitte SOULET,

A la majorité des suffrages exprimés (3 voix pour le maintien, 30 voix contre le maintien, et 3 abstentions),

I. DÉCIDE de ne pas maintenir Monsieur Jean-Pierre PEREZ dans ses fonctions de Septième Vice-Président de la Communauté de communes La Domitienne.

II. AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

III. CHARGE Monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

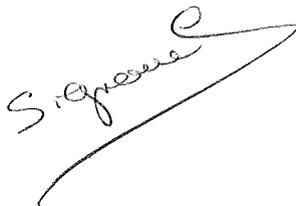
Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **31 MAI 2023**

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230523-DEL IB_23_08



REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20230523-DELIB_23_08